

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.072

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 mai 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 mai 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Mme Dominique BERGEROT, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilbert LOUX représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE  
Mme Madeline TANTIN représentée par M. Didier SIMONNET  
M. Philippe CUSSAC représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

M. Raynald RIMBAULT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS « SCOLAIRE ET FORMATION »

RAPPORTEUR : Mme ISENDICK-MALTERRE

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission « Scolaire et Formation », qui s'est réunie les 24 avril et 09 mai 2023, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Scolaire,
- Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- d'attribuer les subventions suivantes :

o ECOLE ELEMENTAIRE LA CLAIRIERE (A LA CLAIRIERE DU MONDE)	2 000,00 €
o ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE	612,00 €
o IODDE	700,00 €
o ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET	2 700,00 €
o ECOLE ELEMENTAIRE L'YEUSE	2 000,00 €
o ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA	500,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 65748 – Fonction 201.

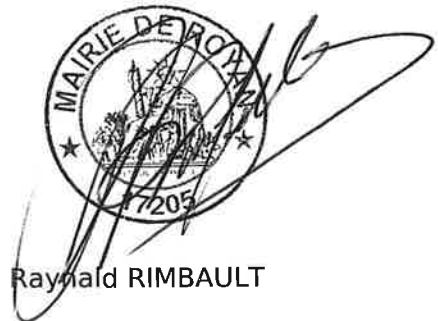
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Raynald RIMBAULT

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 mai 2023